

Répartiteurs de frais de chauffage • Une lapalissade transformée en plébiscite

Publié le : 05/03/2016

Financer un sondage qui ne peut être qu'un plébiscite en faveur d'une activité très lucrative pour eux, c'est la dernière trouvaille des industriels de la mesure pour soutenir le projet de décret sur l'individualisation des frais de chauffage en copropriété. Projet contesté de toutes parts.



Même la ministre de l'Écologie, qui s'apprête à signer un décret contesté de toutes parts, ne devait pas espérer un tel plébiscite. En effet, 91 % des Français se déclarent favorables à l'individualisation des frais de chauffage en copropriété.

C'est le **résultat du sondage commandé par le Syndicat de la mesure** qui regroupe les professionnels du secteur, Ista et Techem en tête, les grands bénéficiaires de ce décret à venir. Mais 91 % de oui à la question posée : « Êtes-vous favorable à l'individualisation des frais de chauffage pour les bâtiments à chauffage collectif, c'est-à-dire au fait de répartir le coût du chauffage en fonction de la consommation réelle ? », ça va de soi. Toute personne à peu près sensée qui n'est pas experte en copropriété y est évidemment favorable et c'est heureux.

En revanche, à l'exception des professionnels qui ont beaucoup à y gagner, industriels de la mesure et syndicats de la Fnaim, **tous les spécialistes de la copropriété sont contre et ça fait du monde.**

De l'Union sociale de l'habitat qui représente les grands bailleurs sociaux à l'Association des responsables de copropriété au nom des copropriétés privées en passant par les experts en efficacité et rénovation énergétiques, d'Effinergie et du Réseau pour la transition énergétique aux bureaux d'études thermiques spécialistes du secteur, tous les connaisseurs du logement collectif s'opposent à ce projet de décret et à juste titre. Dommage que le gouvernement ne les entende pas.

L'INDIVIDUALISATION N'EST QU'UN LEURRE

Pour les occupants, l'individualisation promise par le décret n'est qu'un leurre. Individualiser a priori, c'est payer en fonction de sa consommation, zéro si on ne se chauffe pas. Or la facture de chauffage en immeuble, ce n'est pas ça du tout. Elle se divise en plusieurs parties, une pour le contrat de maintenance de la chaufferie et les réparations, une pour la production d'eau chaude, une autre pour le chauffage des communs, et enfin celle qui concerne le chauffage de chaque logement. Seule cette dernière partie va faire l'objet de l'individualisation. Or c'est en moyenne un tiers du montant payé... très loin de « l'individualisation des frais de chauffage » plébiscitée par les Français.

Et le sondage n'a évidemment pas pu parler de la chaleur qui se diffuse d'un logement à l'autre, ce que les thermiciens appellent « le vol de calories », contrairement à l'eau qu'on consomme à 100 % individuellement. Rien non plus sur les **contorsions dans les évaluations chiffrées que les services du ministère ont dû faire pour soutenir leur ministre**. La moitié des copropriétés étaient en effet toujours perdantes financièrement au bout de 10 ans lors de leur première évaluation, il a fallu modifier des paramètres pour que tout le monde y gagne !



Élisabeth Chesnais
Contactez l'auteur(e)